

PCDR LOT 1 FICHE-PROJET 1

Aménagements légers de sécurité routière (phase 1), réalisation d'un PCM (Plan Communal de Mobilité) avec aménagement progressifs du réseau routier communal pour une meilleure complémentarité entre les différents usagers et une protection accrue des usagers faibles dans les cœurs de village (phase 2)

Description du projet :

Il s'agit de mener à la fois des actions à court terme et de définir une stratégie globale à court, moyen et long terme d'aménagement progressif du réseau routier communal, des places et coeurs de village pour en assurer l'embellissement, la convivialité et la sécurité en particulier pour les usagers plus faibles : marcheurs, randonneurs, cyclistes, enfants, aînés, cavaliers, et ce afin d'assurer la multifonctionnalité et une meilleure complémentarité entre les différents usagers, de renforcer le cadre et la qualité de vie de l'ensemble des habitants d'Ohey. Les coeurs et places de village seront aménagés de telle manière à devenir à l'avenir davantage des lieux de détente, de contacts et de vie agréables. La détermination de ces actions concrètes et la définition de cette stratégie globale à court, moyen et long termes partira des différentes demandes formulées déjà par la population, des dossiers préparés dans ce cadre par la commune avec la collaboration de la Police locale et de démarches participatives mises en place et à mettre en place de même que d'une analyse globale de la situation de l'ensemble des voiries, places et coeurs de village de la Commune.

Parmi les actions en cours de réalisation, citons :

- Aménagements de sécurité des différentes entrées de village et de hameaux via le placement de dispositifs ralentisseurs ainsi que de panneaux de signalisation adaptés
- Aménagement d'aires de courtoisies pour le croisement de véhicules dans les liaisons intervillageoises, sécurisation des carrefours.
- Création de zones 30
- Adaptations aux voiries communales pour sécuriser les déplacements doux.
- Projet « Ecoles au bout des pieds », projet qui vise à sensibiliser les enfants d'une école à la mobilité douce. Les enfants définissent des itinéraires piétons et des dépose-minute afin de se rendre à l'école à pied en toute sécurité. L'idée est également de promouvoir les itinéraires définis et d'inciter l'ensemble des élèves à les utiliser : Année scolaire 2010-2011 : Ecole d'Haillet Année scolaire 2011-2012 : Ecole d'Evelette

Parmi les actions qui ont déjà fait l'objet d'une réflexion mais qui doivent encore se concrétiser, citons :

□ Aménagement de trottoirs (légers) ou bords de routes praticables dans les coeurs de village et le long de trajets fréquentés visant à clairement sécuriser les déplacements à pied en particulier vers les services communaux, les écoles, infrastructures sportives et les liaisons entre villages. Un dossier de demande de financement a été introduit fin 2011 suite à l'appel à projet lancé par le Ministre compétent.

□ Aménagements de pistes cyclables et espaces cyclistes sur le réseau routier communal en particulier aux endroits précisés dans le point précédent, outre la création d'un réseau de voies lentes communales

□ Aménagements « esthétiques » des entrées, coeurs et places de village pour renforcer la convivialité et le cadre de vie (mobilier urbain, plantations, arbres, décoration, signalétique, espaces de convivialité, poses de bancs, création de petits espaces verts)

Ces aménagements seront favorables aux usagers lents, signalisation routière adéquate, etc.

La stratégie globale à court, moyen et long terme intégrera ses différentes actions dans une approche cohérente et équilibrée au travers de l'élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM) voire d'une Plan intercommunal de Mobilité. Ces projets sont d'ailleurs inscrits dans le projet de schéma de structure adopté en première lecture par le Conseil communal en juin 2011.

Origine de la demande :

Projet approuvé par la CLDR, nombreuses demandes formulées par différents quartiers, hameaux et riverains de voiries communales et régionales, projet participatif développé à Evelette, réflexion et démarches effectuées par le Collège communal sur base des demandes et des besoins constatés.

Justification du projet :

Le réseau routier communal a connu ces dernières décennies une hausse importante de trafic et l'usage accru de l'automobile de même que les vitesses de déplacement des véhicules conduisent à une marginalisation des autres usagers de la voirie, avec pour conséquence le développement d'une insécurité pour ces usagers et corrélativement une réduction des modes de déplacement plus doux. Les voiries ont trop souvent par le passé été conçues pour le « tout à la voiture » négligeant ainsi les autres usagers et leur sécurité. Cette situation n'est pas spécifique aux voiries communales d'Ohey car elle est constatée sur l'ensemble du réseau routier en Wallonie. Ces aménagements ont aussi conduit à réduire la convivialité et la multifonctionnalité des places communales et des coeurs de village.

Tant la Commune que la population ont pris conscience de cette réalité qui porte atteinte au cadre de vie et à la qualité de la vie dans nos villages.

Les nombreuses demandes formulées par différents habitants de quartiers, hameaux, coeurs de village et riverains de voiries communales, provinciales et régionales et certains projets développés avec la participation de la population témoignent de la pertinence de ce projet.

Localisation :

Ensemble du réseau communal, voiries provinciales et régionales situées sur le territoire de la Commune, coeurs et places de villages, différents hameaux.

En particulier : Coeur de Village d'Evelette (Rue des Sorbiers et Rue du Baty, Rue Adèle Thomas, « Quartier des Comognes » à Evelette, Rues Cléal, Clair Chêne, Grand Vivier, Saint-Pierre ainsi que la route régionale à Perwez, différentes voiries à Ohey (Rue de Reppe, Rue Grande Ruelle, Rue Henrichêne, Rue Bois d'Ohey, Rue du Marteau, Rue de Brionsart et hameau Reppe-Brionsart, route provinciale Andenne-Ciney, Rue de Gesves), Haillot (Rue de l'Eglise, Rue du Stocus, Rue de Nalamont, Rue de la Source, Rue Marcel Adam et Rue de la Centrale, Route de Haillot), Rue Saint-Martin et Rue de l'Orgalisse à Jallet, Hameau de Libois.

Statut au plan de secteur :

Sans objet

Statut de propriété :

Propriété communale.

Tâches à réaliser :

- Inventaire des différentes demandes formulées par la population dans ces domaines et des différents points noirs de la Commune (partiellement réalisé)
- Analyse des demandes formulées avec objectivation (partiellement réalisé)
- Analyse « AFOM » des différents coeurs et places de village de même que des espaces publics communaux et voiries, de leur aménagement et des besoins en termes de convivialité, de multifonctionnalité et de sécurité (certaines études déjà menées comme à Evelette)
- Inventaire des itinéraires principaux reliant les différents villages et hameaux, les écoles, les services publics et les infrastructures sportives et implantations commerciales

- Définition de projets d'aménagement de voiries, places, coeurs de village et espaces publics visant à rencontrer les objectifs avec participation de la population et consultation des partenaires concernés
- Phases test avec aménagements sécurité à l'aide de plots temporaires
- Réalisation des travaux
- Elaboration d'une stratégie à moyen et long terme au travers d'un plan communal de mobilité.

Objectifs visés :

- Défi 1 : gérer le territoire oheytois
- Défi 2 : Adapter le bâti, la mobilité et les infrastructures à l'évolution démographique de manière durable, en lien avec le défi énergétique
- o Objectif B : Préserver l'identité rurale des hameaux et villages
- o Objectif H : Améliorer la sécurité
- o Objectif I : Développer les moyens de transports autres que la voiture individuelle
- o Objectif M : Développer des actions et des mesures pour réduire les incidences sur l'environnement et notamment les émissions de gaz à effet de serre
- o Objectif U : Adapter les services et équipements à l'évolution des modes de vie
- o Objectif V : Créer, aménager des infrastructures de rencontre et de services à la population
- o Objectif Z : Doter la Commune des services et des infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins de la population dans les dix ans à venir

Estimation globale du coût :

Investissements envisagés par la Commune sur une période minimale de 10 ans Montant	Sources de financement*
Aménagements sécurité	750.000 €
Aménagement des entrées de village	300.000 €
Aménagement des places de villages	500.000 €
Aménagement des espaces publics villageois	400.000 €
Aménagements des coeurs de villages	250.000 €
Adoption d'un PCM	?
Aménagements multifonctionnalité des voiries communales	300.000 €
Etudes et consultances	200.000 €
Aménagements divers	500.000 €
TOTAL	3.200.000 €